

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 478 960

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 07130

(54) Casque pour motocyclistes, pourvu d'une visière apte à être dégagée et soulevée ou abaissée de manière automatique.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 42 B 3/02.

(22) Date de dépôt..... 26 mars 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 40 du 2-10-1981.

(71) Déposant : LANDI Cesare, résidant en Italie.

(72) Invention de : Cesare Landi.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Barre-Gatti-Laforgue,
77, allée de Brienne, 31069 Toulouse Cedex.

CASQUE POUR MOTOCYCLISTES, POURVU D'UNE VISIERE APTE A ETRE
DEGAGEE ET SOULEVEE OU ABAISSEE D'UNE MANIERE AUTOMATIQUE

La présente invention concerne un

5 casque destiné à être utilisé dans l'automobilisme et le motocyclisme, pourvu d'une visière apte à être dégagée et poussée vers le haut ou le bas, d'une manière automatique.

10 Comme on sait, les casques de type sportif sont pourvus d'une visière antérieure apte à être soulevée dans le but d'éliminer des phénomènes de ternissement possibles ou, le cas échéant, pour améliorer l'aération.

15 Actuellement, ces visières sont articulées aux côtés du casque, où l'on a prévu des moyens aptes à débloquer ou dégager lesdites visières, pour permettre leur soulèvement, et à bloquer lesdites visières dans la position soulevée.

20 L'exécution de ces opérations demande néanmoins l'emploi des deux mains et partant est dangereuse, à moins que lesdites opérations soient exécutées lorsque le motocycliste est immobile et partant peut employer librement les deux mains.

25 On sait également que les visières, étant en matériel plastique, sont susceptibles de se détériorer pendant l'emploi, à cause de l'impact contre l'air, surtout si la vitesse est importante, contre les poussières atmosphériques et d'autres choses de ce genre.

30 Pour ce motif, les visières doivent être périodiquement remplacées. Dans les casques connus, le remplacement des visières est, toutefois, une opération compliquée demandant un temps prolongé, puisque l'on doit dégager une pluralité de vis et disques de pression et/ou entretoises.

35 Le but de la présente invention est de réaliser un casque pour motocyclistes ou automobilistes dans lequel la visière peut être aisément dégagée et facilement et automatiquement déplacée de la position abaissée à la position soulevée, ouvice versa, en employant une main seulement.

40 Ce but et d'autres buts sont obtenus

par le casque selon la présente invention, ledit casque étant caractérisé en ce qu'il comprend des éléments de retenue, disposés symétriquement de chaque côté du casque, et aptes 5 à permettre soit un dégagement facile de la visière, soit de soulever vers le haut ladite visière.

Plus précisément, chaque dit élément de retenue est formé par une partie ancrée de manière à pouvoir tourner sur la structure du casque, et par une portion 10 saillante façonnée, ou levier basculant, pourvue de deux ressauts périphériques intérieurs opposés. A son tour, l'extrémité de la visière comprend deux branches en forme de fourche, lesquelles sont pourvues, sur la surface intérieure, de deux cavités opposées dans lesquelles s'insèrent, par 15 pression, les ressauts de la portion saillante façonnée de chaque dit élément de retenue.

Un système d'accrochage à déclenchement, disposé symétriquement de chaque côté de la partie antérieure de la structure du casque, maintient ledit casque dans sa position abaissée, contre la force d'un ressort spiral lequel, à son tour, étant disposé entre la structure du casque et chaque élément de retenue, maintient chaque dit élément de retenue, et partant la visière, dans la position soulevée. En décrochant, par exemple par pression, ledit 25 système d'accrochage, lesdits éléments de retenue et partant la visière tournent d'une manière automatique vers le haut à cause de l'action du ressort spiral.

De ce fait, dans le casque pour emploi sportif selon la présente invention, l'abaissement et le 30 soulèvement de la visière peuvent être exécutés par l'usager en employant une main seulement ; en outre, la visière peut être aisément dégagée par simple décrochage ou soulevement des ressauts périphériques de chaque dit élément de retenue, des cavités correspondantes de la visière.

Les caractéristiques structurales et fonctionnelles du casque selon la présente invention ressortiront mieux des figures des dessins annexés, représentant un mode d'exécution préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, du casque selon l'invention.

Dans les dessins :

La figure 1 est une vue en perspective schématique latérale représentant le casque selon la présente invention,

5 la figure 2 est une vue en perspective schématique latérale représentant le casque de la figure 1, en correspondance de l'élément de retenue de la visière,

la figure 3 est une vue en coupe transversale représentant l'élément de retenue de la figure 2,

10 la figure 4 représente une vue en perspective schématique intérieure et d'un côté du casque, en correspondance de l'élément de retenue,

la figure 5 représente une vue en coupe transversale de la partie centrale antérieure du casque selon

15 la présente invention,

et la figure 6 représente une vue en perspective de la partie centrale antérieure et intérieure du casque.

En se référant aux figures 1-4, le casque pour
20 automobilistes ou motocyclistes selon la présente invention comprend une structure 1, essentiellement de type connu, pourvue dans sa partie antérieure d'une ouverture fermée par une visière mobile 2.

Sur les côtés de la structure 1, on a monté,
25 dans des positions opposées, deux éléments de retenue tournants 3, chaque dit élément étant fixé extérieurement à la structure 1 au moyen d'un élément de butée 4 et une vis passante 5 avec écrou relatif 6. De telle manière, chaque dit élément de retenue 3 est solidaire de l'élément de butée 4
30 et tourne, avec ledit élément de butée, autour de l'axe de la vis 5.

A chaque élément de retenue 3 on a articulé
une portion saillante façonnée, ou levier 7, laquelle est
engagée de manière à pouvoir tourner dans les points 8 du
35 dit élément de retenue 3, étant pourvue de deux ressauts périphériques intérieurs opposés 9. Ces ressauts 9 sont aptes à s'insérer, par pression, dans des cavités correspondantes 10, formées sur les surfaces intérieures des portions d'extrémité 11, en forme de fourche , de la visière 2.

En insérant les deux ressauts 9 de chaque dit élément 3 dans les cavités correspondantes 10, on peut fixer la visière 2 à la structure 1. En même temps, en 5 versant vers l'extérieur les portions saillantes 7, les ressauts 9 sont dégagés des cavités 10 et 11 de la visière, laquelle peut ainsi être dégagée desdits éléments de retenue 3.

- dit/
- 10 A chaque élément de retenue 3 on a relié un ressort spiral 12, logé dans un endroit 13 entre le dit élément 3 et la structure 1, autour de la vis correspondante 5. Une extrémité du ressort 12 est insérée dans une cavité 13' de l'élément de retenue 3, tandis que l'autre extrémité est fixée dans la cavité 13" de la structure 1.
- 15 Chaque dit ressort 12 est bandé de manière à faire tourner les éléments de retenue 3 selon la direction ou sens de soulèvement de la visière 2.

Chaque élément de butée 4 est inséré et tourne dans une cavité façonnée 14, formée sur la surface 20 intérieure et dans chaque côté de la structure 1. Cette cavité 14 est pourvue de deux encoches, une inférieure et une supérieure, respectivement 14" et 14', lesquelles déterminent le point de fin de course de l'élément de butée 4, et donc de l'élément de retenue 3 et de la visière.

25 Pour maintenir la visière dans la position abaissée, sur la partie antérieure de la structure 1, on a prévu un système d'accrochage à déclenchement, représenté d'une manière détaillée dans les figures 5 et 6. Ce système d'accrochage comprend un levier 15 articulé de manière à pouvoir tourner, par son extrémité inférieure, sur la surface intérieure de la structure 1, et ayant l'extrémité supérieure libre en forme de crochet 16. Ledit levier 15 est en outre pourvu, sur sa partie supérieure, d'un bouton ou pousoir 17.

35 Une bande métallique 18, fixée à la structure 1 et disposée perpendiculairement par rapport au levier 15, pousse élastiquement ledit levier 15 contre la surface intérieure de la structure 1, et partant le crochet 16 et le bouton 17 font saillie, à travers des trous aptes, 40 de ladite structure 1.

Un trou 19, formé dans la partie antérieure inférieure de la visière 2, permet d'accrocher ladite visière 2 au crochet 16, lorsque ladite visière se trouve dans sa position abaissée. En pressant le poussoir 17, on dégage le crochet 16 de la visière 2, laquelle, tirée par les éléments de retenue 3 à cause de l'action des ressorts 12 tourne automatiquement vers le haut jusqu'à rejoindre la position de fin de course supérieure, définie par l'en-10 coche 14" de la cavité 14.

De la position soulevée, la visière 2 peut être portée à la position abaissée, par une simple poussée vers le bas, laquelle opération peut être exécutée en employant une main seulement. La visière 2 est maintenue dans cette position à cause de l'accrochage du crochet 16 15 dans le trou 19 de la visière.

De la description précédente ressort le caractère fonctionnel, la facilité d'emploi et la simplicité du casque selon la présente invention.

Naturellement, ce casque a été ci-dessus décrit seulement à titre d'exemple non limitatif. Dès lors, au cours de la réalisation pratique du casque selon la présente invention, on pourra exécuter plusieurs changements, modifications et variations dans l'esprit de 25 l'invention et sans sortir de son cadre.

REVENDICATIONS

1/ - Casque pour motocyclistes ou automobilistes, comprenant une structure de type connu, pourvue dans sa partie antérieure d'une ouverture fermée par une visière apte à être dégagée, soulevée ou abaissée, caractérisé en ce que ladite visière (2) a une extrémité à 2 branches en forme de fourche, ⁽¹¹⁾ chaque dite branche étant pourvue, sur sa surface intérieure, de cavités opposées (10), ladite visière étant fixée d'une manière dégageable à ladite structure (1) au moyen de deux éléments de retenue tournants (3), chaque dit élément étant disposé à l'extérieur de chaque côté de la structure (1) et est pourvu d'une portion saillante façonnée, ou levier (7) ayant deux ressauts périphériques intérieurs opposés (9) s'insérant par pression dans les cavités (10) de la visière (2), un ressort spiral étant apte à maintenir lesdits éléments de retenue (3) dans la position soulevée.

2/ - Casque pour motocyclistes ou automobilistes selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque élément de retenue (3) est fixé à la structure (1) au moyen d'un élément de butée (4) et d'une vis (5), ledit élément de butée étant inséré dans une cavité (14), formée sur la surface intérieure et dans chaque côté de la structure (1) et étant pourvue d'une encoche supérieure (14') et d'une encoche inférieure (14'') déterminant la fin de course, respectivement inférieure et supérieure de la visière (2).

3/ - Casque pour motocyclistes ou pour automobilistes selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que ledit ressort spiral (12) est disposé autour de la vis (5), dans un endroit (13) formé entre l'élément de retenue (3) et la structure (1), une extrémité du dit ressort étant fixée audit élément de retenue (3) et à l'autre extrémité de la structure (1), de manière à maintenir ledit élément de retenue (3), et partant ladite visière (2), dans sa position soulevée.

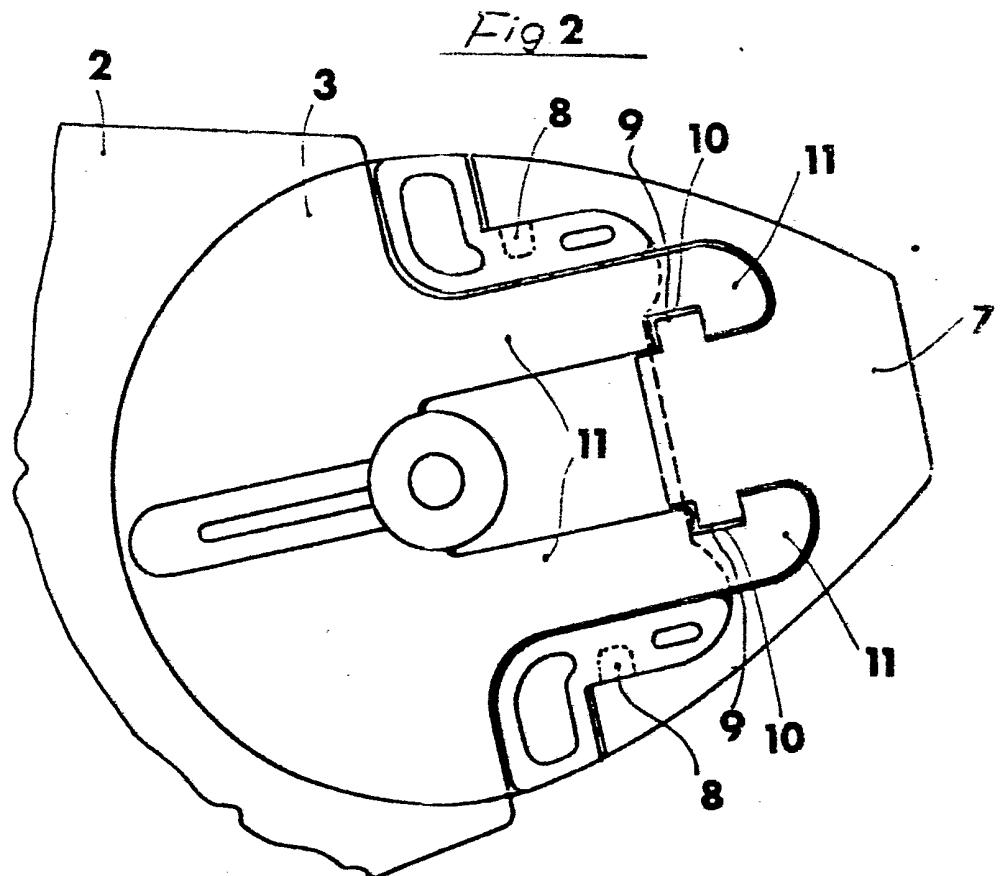
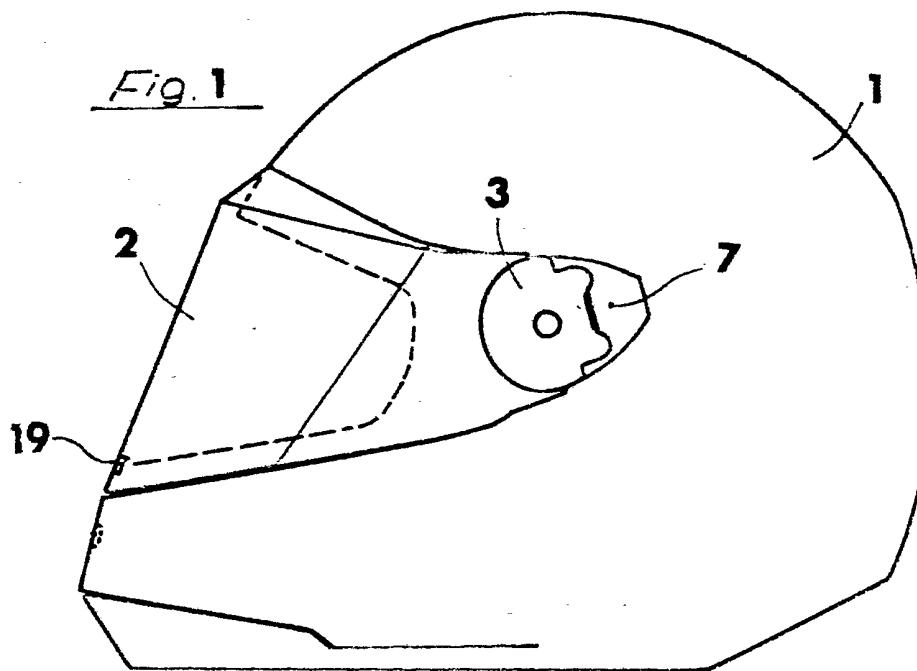
4/ - Casque pour motocyclistes ou automobilistes, selon les revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il est pourvu, de chaque côté de la partie anté-

rieure, d'un système d'accrochage à déclenchement s'insérant dans un trou (19) formé dans la partie antérieure et inférieure de la visière (2).

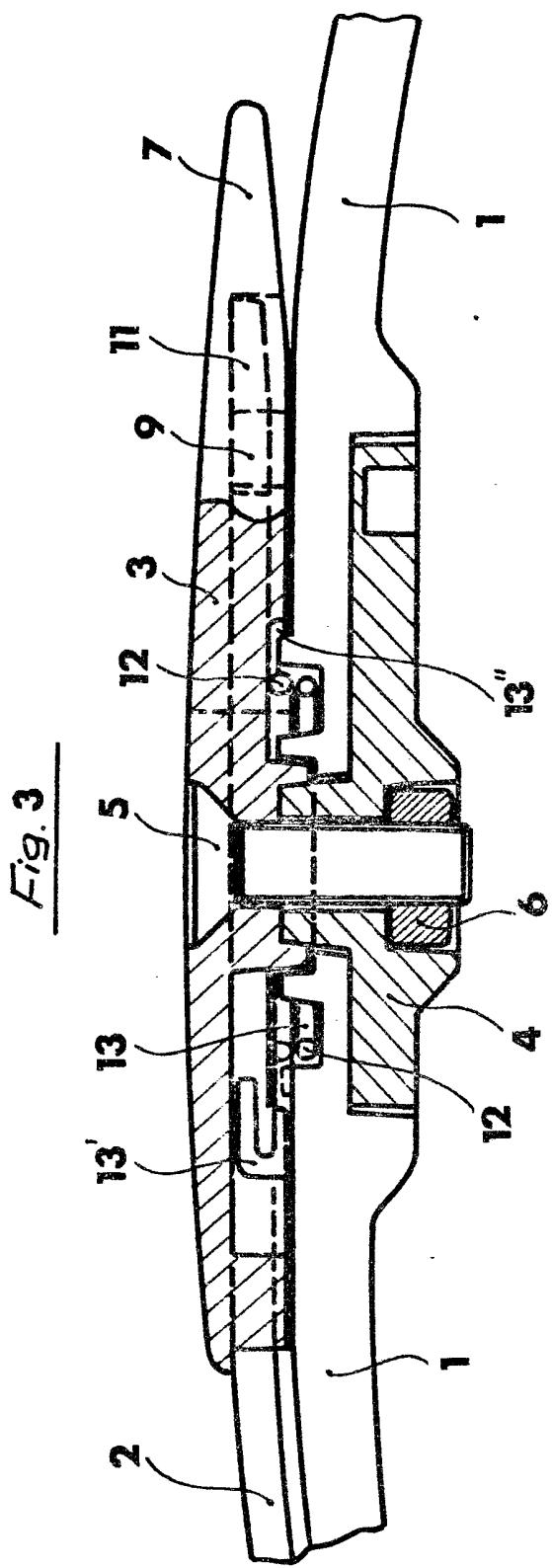
5 5/ - Casque pour motocyclistes et automobilistes selon la revendication 4, caractérisé en ce que ledit système d'accrochage à déclenchement comprend un levier (15) articulé, par son extrémité inférieure, à la surface intérieure de la structure (1), et ayant son extrémité supérieure libre façonnée en forme de crochet (16), ledit levier étant pourvu, dans sa partie supérieure, d'un bouton (17) saillant d'un trou de la structure (1), et étant maintenu pressé élastiquement contre la surface intérieure de la structure par une bande métallique (18) fixée à la structure (1) et disposée perpendiculairement audit levier (15).

2478960

1/3



2/3



2478960

